



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU S.I.V.E.R.T.**

**de l'Anjou**

**Comité syndical du 13 février 2026**

## COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'ANJOU

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

### *Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :*

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

### *Etaient excusés :*

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

### *Assistaient sans voix délibérative :*

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Ce comité syndical adopte les délibérations suivantes :

*-Délibération n° 26.01: Adoption du Compte Rendu du comité syndical du 19 Décembre 2025 ;*

*-Délibération n° 26.02 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025*

*-Délibération n° 26.03 : Adoption du Budget Primitif (BP) 2026*

*-Délibération n° 26.04: Consultation pour la mise en page du Journal Salamandre (numéro 40-41-42-43) ;*

*-Délibération n° 26.05: Avenant pour résiliation de la convention tripartite avec 3R d'Anjou et Angers Loire Métropole pour l'utilisation du quai de transfert de Tiercé ;*

*-Délibération n° 26.06: Avenant au Marché d'assistance Financière dans le cadre du renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public de l'UVE Salamandre ;*

*-Délibération n° 26.07: Adoption des Principes des heures complémentaires pour le contrôle du pont bascule de Biopôle (Centre de tri Anjou Trivalor) ;*

*-Délibération n° 26.08: Adhésion à l'Association AMORCE 2026;*

*-Délibération n° 26.09: Adhésion à l'Association Visitez Nos Entreprises (VNE) 2026;*

*-Délibération n° 26.10: Adhésion à la FNCCR 2026;*

*-Délibération n° 26.11: Adhésion à E-Collectivités 2026 ;*

*-Délibération n° 26.12: Adhésion à l'Association TEO;*

*-Délibération n° 26.13: Assistance Financière dans le cadre du renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public de l'UVE Salamandre – Année 2026 ;*

*-Délibération n° 26.14: Délibération de principe sur l'optimisation du traitement de fumées et l'adoption des bas BREF;*

*-Délibération n° 26.15 : Informations et Questions Diverses.*

*Monsieur Yves BOUCHER est désigné comme secrétaire de Séance,*

*Convocation adressée le 30/01/2026*

*Compte rendu affiché le 20/02/2026*

**P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 19 Décembre 2025**

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.01**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00475-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## ***Adoption du Compte Rendu du Comité Syndical du 19 décembre 2025***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°25.47 à n°25.58 du 19 décembre 2025 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

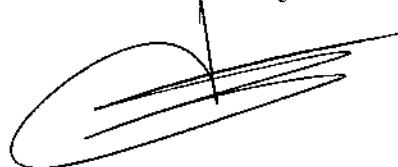
Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2025 concernant l'ensemble des délibérations.

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article Unique : D'adopter Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2025 concernant l'ensemble des délibérations 25.47 à 25.58 (Annexe 1)**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49400*

049-254902257-20260213-DE\_26\_00475-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.02**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Nombre de membres présents : 17 (Le Président DAVY étant sorti)**

**Nombre de suffrages exprimés : 17**

**Votes POUR : 17**

**Votes CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00476-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° 24.36 du 18 octobre 2024 décidant le passage au CFU ;

Vu la délibération n° 25.03 du 21 février 2025 adoptant le Budget Primitif 2025 ;

Vu la délibération n°25.49 du 19 décembre 2025 portant débat d'Orientation Budgétaire 2026;

**Entendu** le rapport présenté par Monsieur le Vice- Président,

Après en avoir délibéré,

### Considérant,

Par délibération n° 24.36 du 18 octobre 2024, le Comité Syndical du SIVERT a décidé le passage au Compte Financier Unique (CFU). Ce document est la fusion du Compte Administratif et du Compte de Gestion; après vérification des résultats comptables identiques.

Le Budget Primitif 2025 a été voté le 21 février 2025 par la délibération n° 25.03 . Le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 présente les réalisations du budget 2025 et les variations par comparaison aux exercices.

### 1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION DE L'EXERCICE

Dépenses réelles	12 074 865,78 €	Recettes réelles	15 212 090,72 €
Dépenses d'ordre	396 803,67 €	Recettes d'ordre	396 803,67 €
Dépenses totales	12 471 669,45 €	Recettes totales	15 608 894,39 €
<b>Crédits ouverts</b>	<b>14 064 634,31 €</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>14 761 202,41 €</b>

En 2025, le taux d'exécution des crédits totalisés des **sections de fonctionnement et d'investissement est de 88,85 % en dépenses réelles et 106,95 % en recettes réelles.**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00476-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

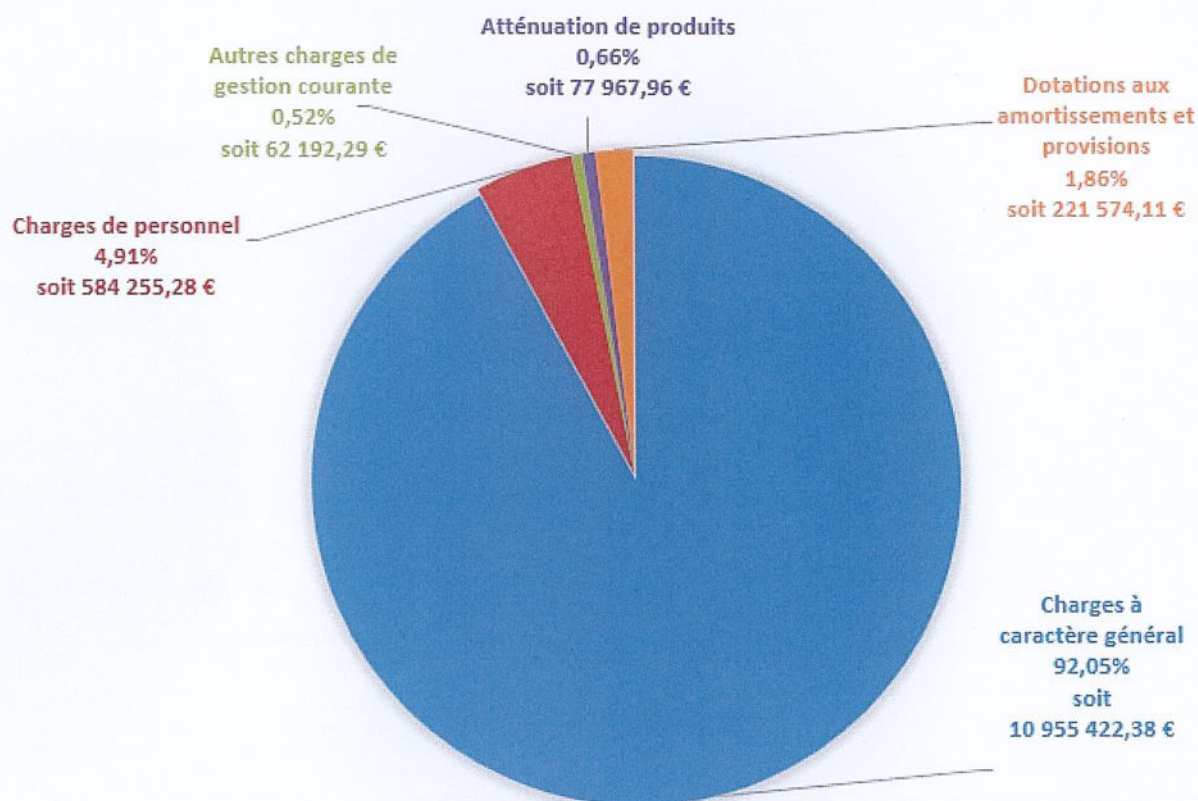
## 2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	11 679 838,21 €	Recettes réelles	14 578 350,85 €
Dépenses d'ordre	221 574,11 €	Recettes d'ordre	175 229,56 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>11 901 412,32 €</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>14 753 580,41 €</b>
Crédits ouverts	13 207 110,72 €	Crédits ouverts	13 903 678,82 €
<b>% d'exécution dépenses réelles</b>	<b>90,00 %</b>	<b>% d'exécution recettes réelles</b>	<b>106,19 %</b>

Le résultat d'exécution global de la section de fonctionnement est de 2 852 168,09 € en 2025 excédent n-1 inclus.

La section de fonctionnement, hors résultat de l'année 2024, est bénéficiaire de 1 479 853,23€.

### CFU 2025 - Dépenses de Fonctionnement



## Chapitre 011 Charges à caractère général

N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>12 155 125,00 €</b>	<b>10 955 422,38 €</b>
60421	Achats prestations de services (DSP)	6 500 000,00 €	5 931 167,31 €
60612	Énergie - Électricité	600,00 €	223,07 €
60622	Carburants	2 000,00 €	1 089,24 €
60623	Alimentation	800,00 €	618,32 €
60631	Fournitures d'entretien	1 200,00 €	892,46 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	1 253,20 €
60636	Vêtements de travail	750,00 €	654,40 €
6064	Fournitures administratives	3 000,00 €	2 005,79 €
611	Contrats de prestations de services (Transports)	640 000,00 €	651 471,50 €
6112	Contrats de prestations de services (Centre de tri)	3 750 000,00 €	3 508 027,34 €
6132	Locations immobilières	2 400,00 €	2 172,24 €
61351	Locations mobilières	8 500,00 €	7 962,60 €
61358	Autres locations immobilières	1 500,00 €	0,00 €
61521	Terrains	51 600,00 €	2 283,57 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	500,00 €	0,00 €
61551	Matériel roulant	2 500,00 €	1 988,84 €
61558	Autres biens mobiliers	100,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	16 500,00 €	15 010,23 €
6161	Assurance multirisques	4 000,00 €	3 999,00 €
617	Etudes et recherches	1 500,00 €	15 560,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 000,00 €	2 266,96 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	870,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	2 500,00 €	2 497,16 €
<b>62268</b>	<b>Honoraires</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>396 711,88 €</b>
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 €	0,00 €
6228	Divers	70 000,00 €	55 134,20 €
6231	Annonces et insertions	20 000,00 €	16 750,00 €
<b>6232</b>	<b>Fêtes et cérémonies</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>6234</b>	<b>Réceptions</b>	<b>126 000,00 €</b>	<b>169 218,01 €</b>
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00 €	2 540,00 €
6237	Publications	122 500,00 €	110 754,75 €
<b>6238</b>	<b>Divers</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>17 942,23 €</b>
6241	Transports de biens	100,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	15 000,00 €	3 409,10 €
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €	1 219,51 €
6262	Frais de télécommunications	4 500,00 €	4 560,60 €
627	Services bancaires et assimilés	1 250,00 €	980,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	22 000,00 €	19 490,55 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00 €	4 531,32 €
63512	Taxes foncières	175,00 €	167,00 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	150,00 €	0,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €	0,00 €

Concernant les charges à caractère général, elles s'élèvent à 10 955 422,38 € dont 5 931 167,31 € de coût de traitement U.V.E soit 54,14 % des dépenses totales et 3 508 027,34 € de coût de traitement Centre de tri soit 32,02 % des dépenses totales.

#### Article 60421 – Coût de traitement (DSP)

	2023	2024	2025
Coût de traitement / T	70.17 € HT	72.13 € HT	72.01 € HT
Variation / N-1	6.38 %	2.79 %	- 0.17 %
Réalisations	4 950 164,51 €	5 764 437,94 €	5 931 167,31 €
Variation / N-1	+ 3,11 %	+ 16,45 %	+ 2,89 %

La légère variation entre 2024 et 2025 s'explique de la TGAP de 14 à 15 € entre 2024 et 2025. Les tonnages passent de 61 402,26 tonnes en 2024 à 60 171,92 durant cette période. Cet article prend en compte certaines redevances ou participations liées à la DSP.

#### Article 6112 (ex 60422) – Coût de traitement du Centre de Tri (SPL)

	2023	2024	2025
Réalisations	3 305 550,78 €	3 613 473,08 €	3 508 027,34 €

Cet article fait apparaître le traitement des déchets recyclables du Centre de tri Biopole. Légère variation de -2,91 % entre 2024 et 2025. Malgré des coûts un peu supérieurs en 2025, la répartition entre multimatériaux (en augmentation) et les emballages (en baisse) ; ainsi qu'un volume de tonnage un peu moindre explique cette variation.

#### Article 611 – Contrats de prestations de services

	2023	2024	2025
Réalisations	411 319,19 €	444 600,09 €	651 471,50 €

Il s'agit des marchés de transport. A noter nouveau marché BRANGEON à compter de Janvier 2025 pour les OMr et la collecte sélective (Saumur Val de Loire, CCTOVAL, ABC et 3RD'Anjou). Il y a également le marché de transport pour les refus de tri en provenance du Centre de tri Biopole vers le site de l'UVE de Lasse.

#### Article 62268 – Honoraires

	2023	2024	2025
Réalisations	124 999,00 €	330 650,40 €	396 711,88 €

Les honoraires sont composées pour 2025 des prestations réalisées pour des AMO technique (SAGE ENGINEERING), juridique (SCP SENSEI AVOCATS) et financière (FINANCE CONSULT) dans le cadre du renouvellement de la DSP de l'UVE Salamandre.

#### Article 6228 – Rémunérations d'intermédiaires (analyses)

	2023	2024	2025
Réalisations	28 937,35 €	59 492,56 €	55 134,20 €

Analyses du plan de suivi de l'environnement à proximité de l'UVE par les cônes OWEN, les lichens ainsi que le lait. En 2025, refonte du site internet du SIVERT

## Article 6237 – Publications

	2023	2024	2025
Réalisations	109 821,77 €	124 188,43 €	110 754,75 €

Mise en page, impression et distribution du journal semestriel Salamandre.

A noter en 2025, l'utilisation des articles 6234 et 6238 pour l'organisation du congrès AMORCE. Pour mémoire le cout global est de 186 433,01 € TTC.

L'article 617 - Etudes et recherches est en dépassement également, il s'agit d'une analyse, souhaitée par le SIVERT après l'adoption du BP 2025, de mesures de PFAS.

## Chapitre 012 Charges de Personnel

N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>592 802,00 €</b>	<b>584 255,58 €</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00 €	297,00 €
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 500,00 €	5 131,18 €
64111	Titulaires : Rémunération principale	257 500,00 €	250 699,31 €
64112	Titulaires : SFT	11 000,00 €	9 119,06 €
64118	Titulaires : Autres indemnités	100 000,00 €	102 763,22 €
64131	Non Titulaires : Rémunérations	22 500,00 €	19 423,57 €
64138	Non Titulaires : Primes et autres indemnités	9 500,00 €	7 238,03 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 500,00 €	46 969,96 €
<b>6453</b>	Cotisations aux caisses de retraite	91 000,00 €	90 362,13 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 200,00 €	1 088,59 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00 €	29 141,83 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 200,00 €	4 854,35 €
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 052,00 €	2 052,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00 €	1 350,00 €
6488	Autres charges	20 000,00 €	13 765,35 €

Réalisation à hauteur de 98,56 % du prévisionnel.

## Article 64111 – Rémunération principale Titulaires

A compter de 2024 et la nomenclature M57, synthèse de la rémunération des titulaires : Articles 64111, 64112 et 64118

	2023	2024	2025
Réalisations	339 368,40 €	346 701,33 €	362 581,59 €

Arrivée d'une ambassadrice du tri le 3 février 2025.

## Article 64131 – Rémunération principale Non Titulaires

A compter de 2024 et la nomenclature M57, synthèse de la rémunération des Non Titulaires : Articles 64131 et 64138)

	2023	2024	2025
Réalisations	7 491,32 €	33 716,33 €	26 661,60 €

Passage du chargé de communication à compter d'octobre 2025 dans les titulaires.

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00476-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## **Chapitre 014 – Atténuations de produits**

N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>77 967,96 €</b>
70619	Péréquation	160 000,00 €	77 967,96 €

La péréquation des coûts de transfert et de transport que l'on retrouve pour le même montant en recettes de fonctionnement.

## **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>62 192,29 €</b>
65311	Indemnités	52 000,00 €	49 528,92 €
65312	Frais de mission	10 000,00 €	4 615,20 €
65313	Cotisations de retraite	5 400,00 €	5 851,13 €
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 500,00 €	2 195,77 €
65888	Autres	100,00 €	1,27 €

Il s'agit principalement des indemnités des élus et des frais de mission (frais de déplacements et séminaires).

## **Chapitre 66 – Charges financières**

N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>5 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00 €	0,00 €
66112	Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €	0,00 €
66112	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	0,00 €
6688	Autres	100,00 €	0,00 €

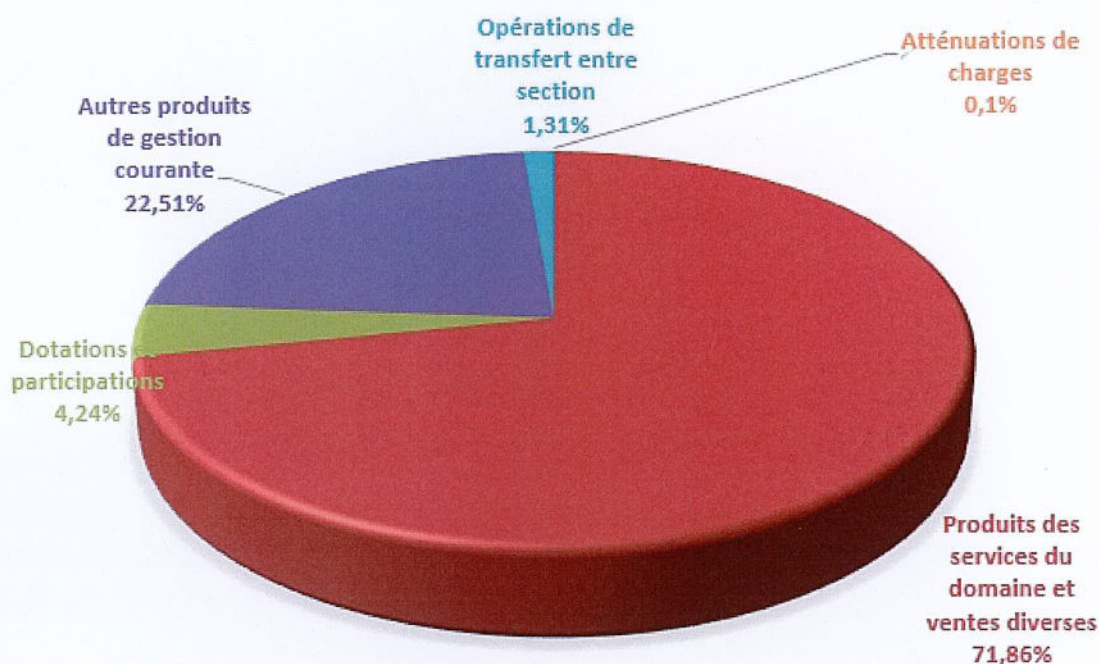
Pas d'emprunt en cours. Pas de charges financières supportées pour la ligne de trésorerie en 2025.

## **Dotations aux amortissements**

N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>223 783,72 €</b>	<b>221 574,11 €</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	223 783,72 €	221 574,11 €

- Amortissement composteurs : 20 391,00 €
- Amortissement travaux EP rond-point : 1 103,60 €
- Amortissement subventions à la SPL : 35 386,21 €
- Amortissement hydrocondenseur : 152 807,00 €
- Amortissement station météo : 3 031,94 €
- Amortissement vélo électrique : 148,57 €
- Amortissement matériel de bureau : 2 087,13 €
- Amortissement mobilier : 387,71 €
- Amortissement téléphonie : 181,81 €
- Autres amortissements : 6049,14 €

## CFU 2025 - Recettes de Fonctionnement



N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
002	Excédent antérieur reporté	1 372 314,86 €	1 372 314,86 €
013	Atténuations de charges	10 000,00 €	11 272,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00 €	11 272,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	10 366 000,00 €	9 615 355,33 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 500,00 €	1 500,00 €
706131	remboursement du coût de traitement	5 814 500,00 €	5 379 086,68 €
706132	remboursement du coût de transport	640 000,00 €	649 139,34 €
706133	péréquation	160 000,00 €	77 967,97 €
706134	Remboursement du centre de tri	3 750 000,00 €	3 507 661,34 €
74	Dotations et participations	623 209,40 €	567 866,93 €
74751	GFP de rattachement	393 209,40 €	393 209,40 €
74758	Autres groupements	230 000,00 €	174 657,53 €
75	Autres produits de gestion courante	1 356 925,00 €	3 011 541,73 €
752	Revenus des immeubles	27 500,00 €	28 514,86 €
757358	Subvention de fonctionnement des autres groupements	0,00 €	20 000,00 €
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	425,00 €	360,81 €
75888	Produits divers de gestion courante	1 329 000,00 €	2 962 666,06 €
	<b>Total gestion des services</b>	<b>13 728 449,26 €</b>	<b>14 578 350,85 €</b>
042	Opérations de transfert entre section	175 229,56 €	175 229,56 €
777	Recettes et quote part subventions investissement transférées	175 229,56 €	175 229,56 €
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>13 728 449,26 €</b>	<b>14 578 350,85 €</b>
	<b>Total opération d'ordre</b>	<b>175 229,56 €</b>	<b>175 229,56 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>13 903 678,82 €</b>	<b>14 753 580,41 €</b>

Le chapitre 013 correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel : compensation du Supplément Familial de Traitement (SFT) et Indemnités Journalières

Le chapitre 70 regroupe l'ensemble des prestations de traitement et de transport facturées aux collectivités membres ainsi que la péréquation des coûts de transfert et de transport.

Le chapitre 74 représente la participation par habitant des collectivités membres. En 2025, cela intègre également les participations du GAC pour les primes versées aux candidats non retenus dans le cadre du renouvellement de la concession de service public.

Le chapitre 75 regroupe notamment les redevances versées par le délégataire, à savoir pour 2025 :

- 28 514.86 € au titre de la redevance pour occupation du domaine public,
- 490 074.70 € au titre de la redevance pour frais de gestion et de contrôle,
- 30 890.09 € au titre de l'AMESA,
- 2 229 344.49 € au titre de l'intéressement Autres recettes (ferreux, non ferreux, machefer, électricité et tonnes tiers)

De plus, en 2025 les sponsorats, subvention, ainsi que les participations du SEA et du SIEMML pour l'organisation du congrès AMORCE représentent 127 725,25 € au sein de ce chapitre.

Le chapitre 042 correspond à l'amortissement de la subvention Certificats d'Economies d'Energie de 2 628 443,44 € (liés aux travaux de l'hydrocondenseur). L'amortissement est prévu sur 15 ans.

### 3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	395 027,57 €	Recettes réelles	633 739,87 €
Dépenses d'ordre	175 229,56 €	Recettes d'ordre	221 574,11 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>570 257,13 €</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>855 313,98 €</b>
Crédits ouverts	857 523,59 €	Crédits ouverts	857 523,59 €
<b>% d'exécution dépenses réelles</b>	<b>59,20 %</b>	<b>% d'exécution recettes réelles</b>	<b>100,00 %</b>

Le résultat d'exécution global de la section d'investissement est de 285 056,85 € en 2025.

### CFU 2025 - Dépenses d'Investissement

N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versée</b>	<b>33 750,00 €</b>	<b>23 190,00 €</b>
2041511	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	33 750,00 €	23 190,00 €
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €
2324	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>480 134,03 €</b>	<b>218 427,57 €</b>
2111	Terrains nus	200 000,00 €	127 730,89 €
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	0,00 €	0,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	0,00 €
<b>21828</b>	<b>Matériel de transport</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>21838</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 144,00 €</b>
<b>21848</b>	<b>Mobilier</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 648,31 €</b>
2185	Matériel de téléphonie	2 000,00 €	175,00 €
2188	Autre immobilisations corporelles	263 134,03 €	83 729,37 €
<b>040</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>175 229,56 €</b>	<b>175 229,56 €</b>
139156	Subv inv actifs amort	175 229,56 €	175 229,56 €
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>153 410,00 €</b>	<b>153 410,00 €</b>
261	Titres de participation	153 410,00 €	153 410,00 €
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privée	15 000,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>857 523,59 €</b>	<b>570 257,13 €</b>

#### Article 2041511 – Subventions d'équipement aux groupements de collectivités

Il s'agit des subventions composteurs, en 2025 il a été versé 23 190 € de subventions soit 796 composteurs subventionnés et 750 autres en Reste à Réaliser.

#### Article 2111 – Terrains nus

Il s'agit d'acquisitions de terrains dans le cadre de l'extension de l'UVE Salamandre pour la seconde ligne de four.

### Article 139156 - Attributions de compensation d'investissement

Cela correspond à l'amortissement de la subvention Certificats d'Economies d'Energie liés aux travaux de l'hydrocondenseur (amortissement sur 15 ans)

### Article 2188 - Autre immobilisations corporelles

Il s'agit de l'acompte n°1 pour l'échangeur. Le reliquat est en reste à Réaliser.

### Article 261 – Titres de participation.

Participation à l'augmentation du capital social de la SPL Anjou Trivalor pour 153 410 €

## CFU 2025 - Recettes d'Investissement

N° articles	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025
<b>040</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>	<b>223 783,72 €</b>	<b>221 574,11 €</b>
28041511	Subventions d'équipements aux gvements de coll.	18 003,00 €	20 391,00 €
28041581	Autres groupements:Biens mobiliers, matériel et études	1 103,60 €	1 103,60 €
280422	Privé - Bâtiments et installations	35 386,21 €	35 386,21 €
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	152 807,00 €	152 807,00 €
28158	Amortissements autres matériels	3 031,94 €	3 031,94 €
281828	Autres matériels de transport	148,57 €	148,57 €
<b>281838</b>	Amortissements matériel de bureau	1 531,32 €	2 087,13 €
<b>281848</b>	Amortissements mobilier	302,20 €	387,71 €
28185	Amortissement matériel de téléphonie	128,34 €	181,81 €
28186	Amortissement cheptel	0,00 €	0,00 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	11 341,54 €	6 049,14 €
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>633 739,87 €</b>	<b>633 739,87 €</b>
	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>857 523,59 €</b>	<b>855 313,98 €</b>

## CFU 2025 - VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS ET DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

	2023	2024	2025
Fonctionnement			
Dépenses réelles	9 664 272,82 €	11 170 561,76 €	11 679 838,21 €
Dépenses d'ordre	52 538,81 €	212 069,93 €	221 574,11 €
Recettes réelles (hors excédent N-1)	9 917 352,80 €	11 842 806,84 €	13 206 035,99 €
Recettes d'ordre	0,00 €	175 229,56 €	175 229,56 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>200 541,17 €</b>	<b>635 404,71 €</b>	<b>1 479 853,23 €</b>
Excédent N-1	688 097,88 €	736 910,15 €	1 372 314,86 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>888 639,05 €</b>	<b>1 372 314,86 €</b>	<b>2 852 168,09 €</b>
Résultat global de fonctionnement (a)	888 639,05 €	1 372 314,86 €	2 852 168,09 €
Investissement			
Dépenses	137 331,99 €	2 281 898,48 €	570 257,13 €
Recettes	144 933,74 €	2 992 397,27 €	221 574,11 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7 601,75 €</b>	<b>710 498,79 €</b>	<b>-348 683,02 €</b>
Solde d'exécution de l'année N-1	-84 360,67 €	-76 758,92 €	633 739,87 €
<b>Excédent de financement cumulé</b>	<b>-76 758,92 €</b>	<b>633 739,87 €</b>	<b>285 056,85 €</b>
Dépenses reportées	74 969,98 €	174 365,34 €	89 360,97 €
Recettes reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement nécessaire sur reports	74 969,98 €	174 365,34 €	89 360,97 €
<b>Résultat global d'investissement (b)</b>	<b>-151 728,90 €</b>	<b>459 374,53 €</b>	<b>195 695,88 €</b>
<b>Résultat Net Global (a) + (b)</b>	<b>736 910,15 €</b>	<b>1 831 689,39 €</b>	<b>3 047 863,97 €</b>

### Résultats

Le résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement, hors résultat de l'année 2024, est bénéficiaire de 1 479 853,23 €.

Le résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement, hors solde d'exécution reporté de l'année 2024, est déficitaire de 348 683,02 €

### 4. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat global de fonctionnement d'un montant de 2 852 168,09 € est affecté selon la décision de l'assemblée délibérante à :

- l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) pour 852 168,09 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour 2 000 000,00 €

Le résultat global d'investissement d'un montant de 285 056,85 € est affecté au solde d'exécution d'investissement reporté (compte R001) en intégralité, soit 285 056,85 €.

Ces affectations seront proposées au BP 2026.

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20260213-DE_26_00476-DE Date de télétransmission : 17/02/2026 Date de réception préfecture : 17/02/2026
--

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article Premier : D'approuver le Compte Financier Unique 2025 (Annexe 2) présentant :

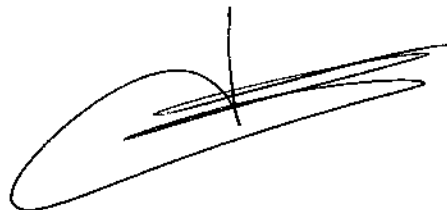
- Un excédent d'investissement cumulé de 285 056,85 € pour un total de dépenses d'investissement de 570 257,13 € et un total de recettes d'investissement de 855 313,98 € (dont un solde d'exécution reporté de 633 739,87 €)
- Un résultat de fonctionnement global de 2 852 168,09 € pour un total de dépenses de fonctionnement de 11 901 412,32 € et un total de recettes de fonctionnement 14 753 580,41 € (dont un excédent antérieur de 1 372 314,86 €).

Article Second D'affecter l'excédent de fonctionnement de 2 852 168,09 € comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté (compte R002) pour 852 168,09 €
- excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour 2 000 000,00 €

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.03**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00477-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## Adoption du Budget Primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023;

Vu la délibération n° 24.36 du 18 octobre 2024 décidant le passage au CFU ;

Vu la délibération n°25.49 du 19 décembre 2025 portant débat d'Orientation Budgétaire 2026;

Vu la délibération n° 26.02 du 13 février 2026 adoptant le CFU 2025 ;

Vu le rapport de Présentation de Monsieur le Président ;

### Considérant,

En date du 19 décembre 2025, le Comité syndical a pris acte du Débat d'orientation Budgétaire 2026. Sur cette base, le budget proposé, présenté en bureau le 29 janvier 2026, est le suivant :

### Pour la section de fonctionnement

#### 1- Les recettes de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement 2026, hors opération d'ordre et reprise du résultat, s'établissent à 11 695 175 € soit une baisse de 660 959,40 € (- 5,35 %) par rapport au BP 2025.

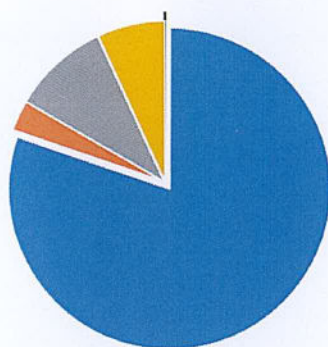
L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :

Recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre	BP 2026	BP 2025	Evolution	
			Euros	%
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	10 000,00 €	-	0 %
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 071 500,00 €	10 366 000,00 €	- 294 500,00 €	- 2,84 %
74 Dotations et participations	390 000,00 €	623 209,40 €	-233 209,40 €	- 37,42 %
75 Autres produits de gestion courante	1 223 675,00 €	1 356 925,00 €	-133 250,00 €	-9,82 %
77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	-	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 695 175,00 €</b>	<b>12 356 134,40 €</b>	<b>-660 959,40 €</b>	<b>-5,35 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
040-264902257-20260110-DE-26\_00477-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## Ressources de fonctionnement :

BP 2026  
Recettes de fonctionnement



- 013 Atténuation de charges
- 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 002 Excédent antérieur reporté

Chapitre	BP 2026	BP 2025	Evolution
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
70 Produits des services, du domaine	10 071 500,00 €	10 366 000,00 €	-2,84%
74 Dotations et participations	390 000,00 €	623 209,40 €	-37,42%
75 Autres produits de gestion courante	1 223 675,00 €	1 356 925,00 €	-9,82%
77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	
002 Excédent antérieur reporté	852 168,09 €	1 372 314,86 €	
<b>TOTAL sans excédent</b>	<b>11 695 175,00 €</b>	<b>12 356 134,40 €</b>	<b>-5,35%</b>

### ✓ 013 - Atténuation de charges.

Les atténuations de charges d'un montant 10 000 € sont stables. Elles correspondent aux remboursements pour maladie et maternité de l'ensemble du personnel. Mais aussi à la compensation du supplément familial de traitement.

### ✓ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.

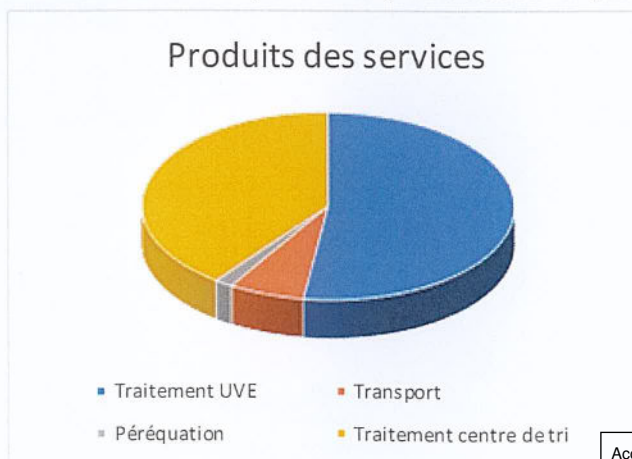
#### Diminution de - 2,84 %

Les produits de services représentent 10 071 500,00 € (86% des recettes de fonctionnement), ils regroupent le règlement par les collectivités membres les coûts de traitement, les coûts de transport, de la péréquation des coûts de transport et de transfert.

Légère diminution par rapport à N-1 pour les OMr. Les prix du coût à la tonne de l'UVE (70 €) permettent une certaine stabilité, pour les financements structurants à venir.

Ceux du centre de tri (Emballages 258 €, Multimatériaux 238 €, Papiers/Cartons 32 €) sont estimés légèrement à la hausse. Le Centre de Tri est lauréat de l'appel à projet CITEO 2024, pour lequel DERICHBOURG investira environ 1 000 000 € dont une participation de 800K€ de CITEO, et 200K€ de DERICHEBOURG. En contrepartie, le SIVERT et ALM prendront en charge les surcoûts du détournement pendant les 15 jours de travaux. Le montant estimé pour le SIVERT est de 137 000 € maximum.

Le marché de transport attribué à BRANGEON couvre actuellement l'ensemble des OMr et la collecte sélective de Saumur Val de Loire, CCTOVAL, ABC et 3RD'Anjou.



✓ **74 - Dotations et participations.**

**Diminution de 37,42 %**

Les dotations et participations représentent 390 000,00 € soit une diminution de 233 209,40 €. La participation par habitant se stabilise en 2026 à 390 000,00 €. (Sans nouvelle adhésion ou sortie). Nous revenons à un niveau normal, là où 2025 était une année exceptionnelle avec la participation du GAC aux primes versées aux candidats non retenus (150 000 €) dans le cadre du renouvellement de la DSP, ainsi qu'à la participation du SIEML et du SEA aux frais du congrès AMORCE (80 000 €) avec lesquels nous avons passé une convention de gestion.

✓ **75 - Autres produits de gestion courante.**

**Diminution de 9,82 %**

Ce chapitre enregistre les revenus versés par le délégataire, la redevance pour occupation du domaine public actualisée, le reversement pour le système AMESA (exploitation en fonction des tonnages vide de four et investissement), la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle, et enfin l'intéressement ferreux, non ferreux, électricité et vide de four. Ces derniers, estimés avec prudence (expliquant en grande partie la diminution de 133 250 €) sont prévus à hauteur de 700 000 €.

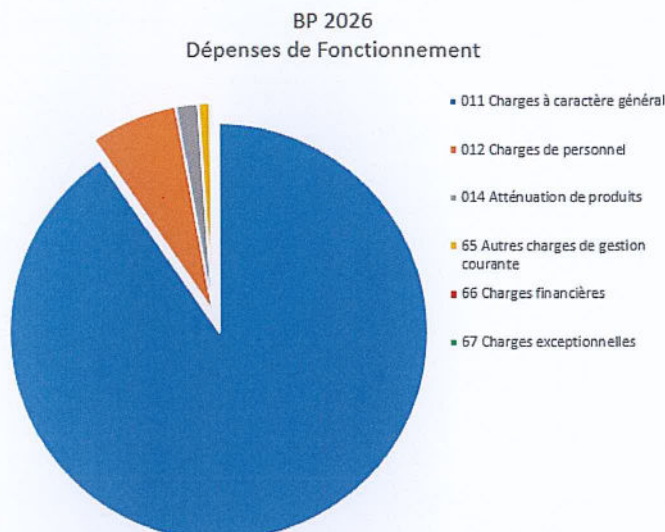
## 2- Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 9 228 229,32 €. Elles sont en nettes diminutions de 3 755 087,68 € (- 28,92 %) par rapport au BP 2025. A noter qu'un virement de 3 250 000,00 € en dépenses d'ordre est prévu au BP 2026 au chapitre 023 (et donc non pris en compte dans ce comparatif des dépenses réelles). Néanmoins les dépenses de fonctionnement suivent globalement la même variation que les recettes de fonctionnement.

Les prix du coût de traitement de l'UVE sont en légère diminution et ceux du centre de tri en légère hausse. A noter des surcoûts liés à la phase travaux de l'appel à projet CITEO sur le centre de tri. Les dépenses réelles 2026 se composent également du marché de transport des OMr, et collecte sélective (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025). Mais aussi des coûts d'études, d'honoraires, de recherches et autres frais relatifs au renouvellement de la DSP. Ainsi que le journal Salamandre notamment.

Dépenses réelles de fonctionnement				
Chapitre	BP 2026	BP 2025	Evolution	
			Euros	%
011 Charges à caractère général	8 346 342,32 €	12 155 125,00 €	-3 808 782,68 €	-31,33%
012 Charges de personnel	621 797,00 €	592 802,00 €	28 995,00 €	4,89%
014 Atténuation de produits	160 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0%
65 Autres charges de gestion courante	80 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	14,29%
66 Charges financières	5 100,00 €	5 100,00 €	0,00 €	0%
67 Charges exceptionnelles	15 000,00 €	300,00 €	14 700,00 €	4900,00%
<b>TOTAL</b>	<b>9 228 229,32 €</b>	<b>12 983 327,00 €</b>	<b>-3 755 097,68 €</b>	<b>-28,92%</b>

## Charges de fonctionnement :



### ✓ 011 - Charges à caractère général.

Ce chapitre d'un montant total de 8 346 342,32 € soit 90,44 % des dépenses réelles de fonctionnement, regroupe le coût de traitement de l'UVE, le coût de traitement du centre de tri et le coût de transport pour un montant de 7 190 217,32 € soit 86,15 % du chapitre.

Le restant cumule les dépenses courantes du syndicat à savoir pour les montants les plus importants :

- 700 000,00 € d'honoraires des différents AMO, mission de contrôle, études et recherches pour le contrat de la nouvelle concession, étude sur l'avenir de l'ISDND du Louroux Beconnais, étude Faune/Flore, étude Bas de quai de déchetterie ...
- 122 500,00 € pour le journal SALAMANDRE
- 50 000,00 € d'aménagement de terrain (création d'un chemin et aménagement)
- 37 500,00 € pour les analyses (cônes OWEN, lait, les lichens)
- 36 500,00 € pour la maintenance informatique, logiciel et bureautique
- 40 000,00 € pour les assurances (multirisques, responsabilité civile)

### ✓ 012 - Charges de personnel.

Les charges de personnel s'établissent à 621 797,00 € et représentent 6,74 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 4,89 % par rapport au BP 2025. Cette augmentation tient compte du coût de l'assurance groupe statutaire qui avoisinait 20 750 € en 2024 et qui a augmenté pour atteindre environ 30 350 € en 2025 (Un prévisionnel est payé sur le budget 2025 et le solde sur le budget 2026). 33 000 € sont prévus sur le budget 2026.

La loi prévoit une prise en charge par l'employeur d'une partie de la Mutuelle Santé des agents à compter du 1er janvier 2026. Cela prend en compte l'évolution normale des grades et échelons des agents. A noter la stagiairisation d'un agent entraîne de fait le basculement des charges liées à un statut de contractuel en charges liées aux titulaires, dont la CNRACL, qui augmente de nouveau de 3 points en 2026, après avoir augmenté de trois points en 2025.

✓ **014 - Atténuations de produits.**

Les atténuations de produits d'un total de 160 000,00 € se composent de la péréquation des coûts de transfert et de transport.

✓ **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 80 000,00 € (0,87 % du budget), elles sont en augmentation de 14,29 %.

Chapitre stable dans l'ensemble, une plus grosse inscription budgétaire lié aux frais de mission en prévision du séminaire de début de mandat explique la variation.

✓ **66 - Charges financières.**

Le crédit relais de 2 000 000,00 € ayant été remboursé au 31/12/2024, il n'y a plus de charges financières liées à l'emprunt.

Les inscriptions sont uniquement des prévisions d'intérêts en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie.

✓ **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 15 000 € afin de laisser les crédits ouverts en cas de besoin. Ce chapitre enregistre les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, des amendes ou autres charges exceptionnelles.

Synthèse Section de Fonctionnement par Chapitre

Budget Primitif 2026			
Vue d'ensemble			
Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 Charges à caractère général	8 346 342,32 €	013 Atténuation de charges	10 000,00 €
012 Charges de personnel	621 797,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 071 500,00 €
014 Atténuation de produits	160 000,00 €	74 Dotations et participations	390 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	80 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	1 223 675,00 €
66 Charges financières	5 100,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	15 000,00 €	002 Excédent antérieur reporté	852 168,09 €
042 Dotations aux Amortissements	311 000,00 €	042 Opérations de transfert entre sections	241 896,23 €
023 Virement section d'investissement	3 250 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 789 239,32 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 789 239,32 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00477-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## Pour la section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2026, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2025 (Dépenses reportées 89 360,97 €) s'équilibrent pour un montant total de 5 999 466,85 €.

### 1 – les recettes d'investissement

#### ✓ 10 – Dotations, fonds divers de réserves

2 000 000,00 € sont financés par l'excédent de la section de fonctionnement.

#### ✓ 13 – Subventions d'investissement

153 410 € de reversement des structures adhérentes vis-à-vis de l'augmentation du capital social de la SPL versé fin 2025 .

#### ✓ 021 – Virement de la section de fonctionnement

3 250 000,00 € sont financés par le chapitre 023 des dépenses d'ordre de fonctionnement.

#### ✓ 28 – Amortissement des immobilisations

Répartitions de l'annuité 2026 de 311 000,00 € comme suit :

- Amortissement composteurs : 25 000,00 €
- Amortissement subvention d'équipement versée : 66 996,40 €
- Amortissement travaux EP rond-point : 1103,60 €
- Amortissement subventions à la SPL : 35 500,00 €
- Amortissement hydrocondenseur : 153 000 €
- Amortissement station météo : 3 050,00 €
- Amortissement vélo électrique : 150,00 €
- Amortissement matériel de bureau : 14 050,00 €
- Amortissement mobilier : 450,00 €
- Amortissement téléphonie : 200,00 €
- Autres amortissements : 11 500,00 €

#### ✓ 001 – Solde d'exécution reporté

Il s'agit du report du solde d'exécution bénéficiaire de la section d'investissement, soit 285 056,85 €.

## 2 - les dépenses d'investissement

### ✓ 001 – Solde d'exécution reporté

Aucun solde d'exécution déficitaire n'est à reporter.

### ✓ 20 – Immobilisations incorporelles

Dépenses prévues à hauteur de 5 282 475,00 € :

- Subvention composteurs : 32 475,00 € et correspondent aux subventions composteurs de 15,00 € pour 1 500 composteurs (22 500,00 €) ainsi qu'à 9 975,00 € en Reste à Réaliser
- Subvention d'investissement : 2 000 000,00 € à verser au Concessionnaire au cours de la phase de travaux. Il s'agit de la subvention collectivité à verser au 1<sup>er</sup> mars 2026 à PAPREC.
- Subventions d'équipement versées : 3 250 000,00 € de subventions pré-financement des travaux de revamping de la ligne 1 par PAPREC

### ✓ 21 - Immobilisations corporelles :

Les 470 095,62 € d'inscription budgétaire se répartissent comme suit :

- 200 000,00 € à l'article 2111 pour l'acquisition de terrains attenants à ceux de l'U.V.E. en vue de l'extension de celle-ci
- 228 095,62 € à l'article 2188, pour notamment l'acquisition de l'échangeur (79 385,97 € HT en Restes à Réaliser)
- 25 000,00 € pour l'acquisition du véhicule Renault Mégane E-Tech
- 17 000,00 € pour du matériel et outillages techniques, du matériel de bureau et informatique ainsi que du mobilier

### ✓ 27 – Autres immobilisations financières

5 000,00 € sont inscrits au BP 2026 à l'article 2764 pour la participation au capital de la SCIC Station GNV (apport en compte courant BVER)

### ✓ 040 – Opération d'ordre

Dépenses prévues à hauteur de 241 896,23 € :

- Amortissement de la subvention Certificats d'Economies d'Energie de 2 628 443,44 € (liée aux travaux de l'hydrocondenseur) sur amortissement sur 15 ans : 175 229,56 €
- Neutralisation de l'amortissement subvention d'investissement versée en 2026 : 66 666,67 €

### Synthèse Section d'Investissement par Chapitre

Dépenses d'Investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	10 Dotations, fonds divers de réserves	2 000 000,00 €
20 Subvention d'équipement versée	5 282 475,00 €	13 Subventions d'investissement	153 410,00 €
21 Immobilisations corporelles	470 095,62 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	- €	20 Immobilisations incorporelles	- €
27 Autres immobilisations financières	5 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	3 250 000,00 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	241 896,23 €	040 Amortissements des immobilisations	311 000,00 €
001 Solde d'exécution reporté	- €	001 Solde d'exécution reporté	265 056,85 €
<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>5 999 466,85 €</b>	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>265 056,85 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-40260213-DE\_26\_00477-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de :

**Article premier :** Voter le budget par nature et présenté par fonction, en arrêtant à la somme de 18 788 706,17 € en dépenses et en recettes le budget primitif 2026 conformément à la répartition prévue par le document budgétaire ci-joint. (Document envoyé par courriel le 30 janvier 2026).  
Annexe 3

La section de fonctionnement, votée chapitre par chapitre, s'élève à 12 789 239,32 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement, votée chapitre par chapitre, s'élève à 5 999 466,85 € en dépenses comme en recettes.

**Article deuxième :** Maintenir durant la phase travaux (du 27 février 2026 jusqu'à la réception des travaux de revamping) afin d'assurer les engagements contractuels du SIVERT de l'Anjou, en particulier au titre de la subvention d'équipement, un coût total à la tonne de 85 €, TGAP Comprise mais hors autres Taxes.

**Article troisième :** Donner délégation à Monsieur le Président afin de négocier et de signer un ou des contrat(s) d'assurance avec une ou des compagnie (s) garantissant, durant l'exercice de leur mandat, l'ensemble des représentants des collectivités, les personnels, ainsi que les biens éventuels du syndicat dans la limite des crédits inscrits et de la législation.

**Article quatrième :** Donner délégation à Monsieur le Président pour effectuer les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

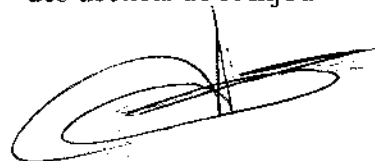
**Article cinquième :** donner délégation à Monsieur le Président afin de dresser les titres de recettes auprès des collectivités concernées sur une base de 1,10 € H.T. par habitant.

**Article sixième :** donner délégation, à Monsieur le Président, conformément au référentiel de la M57, pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Article septième :** Autoriser à Monsieur le Président à signer les conventions éventuelles à mettre en œuvre avec la préfecture, l'A.D.E.M.E., le Département, ou tout autre partenaire financier et/ou technique dans le cadre des compétences du syndicat. Et ce notamment au regard des dossiers de demande de subventions en cours et à venir.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00477-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.04**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00478-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## **Consultation pour la mise en page du Journal Salamandre (n° 40-41-42-43)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Le journal Salamandre permet d'assurer l'information de nos concitoyens sur le fonctionnement du SIVERT, la transparence de l'exploitation de l'U.V.E., de faire connaître les circuits de visite et plus largement de faire œuvre de pédagogie sur des sujets environnementaux.

Afin de mieux valoriser les actions du SIVERT sur le Tri, à la suite de l'ouverture de notre centre de Tri Anjou Tri Valor, et d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention – collecte – valorisation), le journal a évolué à compter du n°32 (distribué en juillet 2022), avec un quatre-pages supplémentaire sur le tri. La quarantième édition sera distribuée en juillet 2026.

Le Salamandre s'est installé sur notre territoire. Il en est fait souvent référence lors des visites sur site.

Si les articles sont rédigés par les services du SIVERT de l'Anjou, la mise en page est confiée en externe à un professionnel.

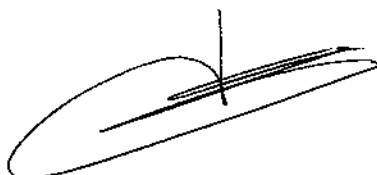
Le précédent contrat de mise en page s'est achevé avec le numéro distribué en janvier 2026. Il est donc nécessaire d'organiser une consultation auprès d'entreprises spécialisées, pour la mise en page des quatre prochains numéros, soit pour une période de deux années.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à organiser une consultation pour la mise en page du journal auprès d'une entreprise spécialisée pour une durée de deux ans soit quatre prochains numéros (juillet 2026 à janvier 2028) et signer avec la société retenue. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237, dans la limite de 8 000 € par numéro.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00478-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.05**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00479-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## **Avenant pour résiliation de la convention tripartite avec 3R d'Anjou et Angers Loire Métropole pour l'utilisation du quai de transfert de Tiercé**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Suite à l'adhésion des communes d'Ecuillé et Soulaire et Bourg à Angers Loire Métropole (ALM), une convention tripartite entre SICTOM LS, (dont ces 2 communes étaient membres via la Communauté de Communes Loir et Sarthe (CCLS), ALM et le SIVERT avait été autorisée.

L'objet de cet accord était l'utilisation du quai de transfert de Tiercé par le service collecte de la direction Cycle des Déchets d'Angers Loire Métropole et la valorisation énergétique à l'unité de LASSE de 321 tonnes/an d'ordures ménagères d'ALM jusqu'en 2026. Cette convention est datée du 20 novembre 2012 et prendrait fin le 31 décembre 2026.

Le Président du SIVERT de l'Anjou a été autorisé à signer, par délibération du 10 décembre 2016, une nouvelle convention relative au renouvellement de la mise à disposition du quai de transfert jusqu'au 31/12/2026, terme de la convention pour traiter à l'unité de valorisation énergétique de Lasse les 321 tonnes correspondant à Ecuillé et Soulaire et Bourg, et élargir pour le compte de la commune nouvelle Loire Authion, (qui a adhéré à ALM au 01/01/2022), soit 2 450 tonnes.

Le SICTOM Loir et Sarthe par fusion partielle est devenu au 1er janvier 2022 le syndicat 3RD'Anjou.

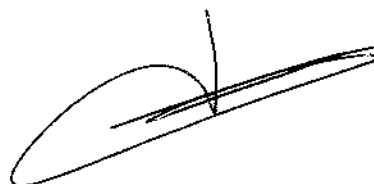
Avec la mise en place du Groupement des Autorités Concédantes (GAC) comprenant notamment le SIVERT et ALM, et le contrat de concession 2026-2051 de l'UVE de Lasse, à compter du 27 février prochain, Il est nécessaire de mettre fin à la convention précitée de 2016 et ses avenants à la date du 27 février 2026 à 12h et de solder les écarts de tonnages entre le prévisionnel et le réel pour solde de tout compte.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- Article premier : D'approuver l'avenant à la convention du 26/12/2016 entre le SICTOM Loir et Sarthe/SIVERT/Angers Loire Métropole pour l'utilisation du quai de transfert de Tiercé du Syndicat 3RD'Anjou par Angers Loire Métropole ; afin de résilier la convention à la date du 27 Février 2026 à 12 heures et de définir les conditions pour solder les reports de tonnages pour les années 2025 et les 2 premiers mois de 2026 ;
- Article second : D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit document et tout autre document nécessaire pour appliquer la présente délibération ; et de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de cette délibération.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00479-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.06**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUTIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00480-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## **Avenant au Marché d'assistance Financière dans le cadre du renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public de l'UVE Salamandre**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°22-37 du 22 juin 2022 et 23-15 du 07 juillet 2023,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Par délibération 22-37 du 22 juin 2022 et 23-15 du 07 juillet 2023, le comité syndical a décidé d'effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour passer un marché de services à procédure adaptée afin de s'assurer les services d'un assistant financier, la société Finance Consult, dans la limite de 214 999 € HT. Ce marché fonctionne avec un bordereau de prix unitaire et Finance Consult facture au temps réellement passé.

A ce jour, 200 308,5 € HT ont été facturés. La dernière situation à régler présentée par Finance Consult est de 23 203,4 € HT portant le montant total du marché à 223 512,4 € HT.

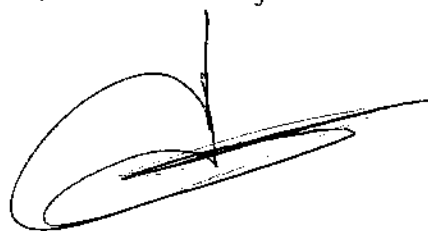
L'objet de cette délibération est de conclure un avenant afin de porter le montant maximal du marché à 223 512,4 € HT ce qui représente une augmentation de 8 513,4 € HT soit 3,96% du montant du marché.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

**Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant numéro 1 au marché d'assistance financière dans le cadre du renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public portant le montant maximal du marché de 214 999 € HT à 223 512,4 € HT soit 3,96% du montant plafond pour la société Finance Consult.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.07**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00481-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## **Adoption des Principes des heures complémentaires pour le contrôle du pont bascule de biopôle (Centre de tri Anjou Trivalor)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Monsieur le Président propose et rapporte,

Le contrat du centre de tri Anjou Trivalor avec la société Polyvalor prévoit l'ouverture et le contrôle de la bascule les samedis suivant un jour férié (dans la semaine précédente) jusqu'à 15h.

Or depuis 2024, le syndicat 3RD'Anjou vient vider directement en bennes compartimentées ses OMr et sa collecte sélective sur le site de Biopole (les OMr sur le centre de transfert ALM et la collecte sélective sur le centre de tri), les deux flux sont vidés lors de la même tournée (flux bicompartimentés).

Lorsque la semaine comprend un jour férié, la collecte est décalée au jour suivant, ce qui entraîne de fait une collecte le samedi.

L'organisation initiale du centre de tri a été envisagée avec un vidage en FMA qui permet une gestion via des stocks tampons. Cette organisation ne fonctionne pas avec des bennes d'ordures ménagères. Il est donc nécessaire d'adapter les horaires d'ouverture de la bascule les samedis qui suivent un jour férié pour permettre le vidage et ne pas pénaliser les tournées.

Après échange avec 3RD'Anjou, il est proposé que l'ouverture de la bascule soit étendue jusqu'à 18h les samedis suivant une semaine avec jour férié. L'exploitant du centre de tri, la société Polyvalor – Derichebourg, nous a transmis un devis pour l'année 2026 d'un forfait de 123,44 € HT (à actualiser chaque année).

les samedis concernés en 2026 sont au nombre de huit :

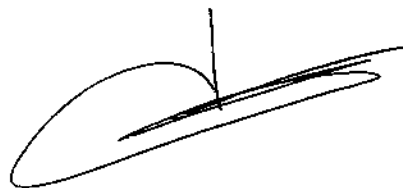
- Le 11 avril, Le 2 mai, Le 9 mai, Le 16 mai, Le 30 mai, Le 18 juillet, Le 14 novembre, Le 26 décembre

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

**Article unique** : D'autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande d'heures supplémentaires d'ouverture de la bascule du centre de tri de 15h à 18h, les samedis qui suivent une semaine comportant un jour férié, sur la base forfaitaire de 123,44 € HT par samedi concerné.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00481-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.08**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

## **Adhésion à l'Association AMORCE 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

L'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements intercommunaux, départements, ...qui ont une compétence en réseaux de chaleur et/ou en gestion des déchets ménagers.

Cette association a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes (matière et énergie).

Quel que soit le mode de gestion et quel que soit le procédé utilisé, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre projet.

Par ailleurs, le Président du SIVERT se voit confier depuis plusieurs années une vice-présidence de l'association.

La cotisation est calculée sur la base d'une part fixe et d'une base proportionnelle, elle s'élève à 3109,36 € pour 2026.

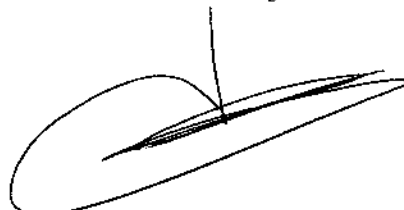
**En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article premier : De renouveler l'adhésion du Sivert de l'Anjou à l'association des collectivités territoriales pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets (AMORCE) en 2026,**

**Article second : De payer la cotisation correspondante prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 article 6281 du Budget Primitif 2026.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00482-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.09**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00483-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## **Adhésion à l'Association Visitez Nos Entreprises (VNE) 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Depuis 2006, le S.I.V.E.R.T. adhère à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » afin de bénéficier d'un label de qualité au circuit de visite de l'U.V.E. Salamandre, et d'accentuer la visibilité de nos unités. Il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2026.

La cotisation s'élevait pour l'année 2025 à 231 €.

**En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article premier : D'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »,**

**Article deuxième : De désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,**

**Article troisième : De payer la cotisation correspondante pour 2026 prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 article 6281 du Budget Primitif 2026.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490*

049-254902257-20260213-DE\_26\_00483-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.10**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00484-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## Adhésion à la FNCCR 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### Considérant,

Monsieur le Président propose et rapporte,

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau :

- Energie : distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables, éclairage public, stations de charge de véhicules électriques et gaz ...
- Cycle de l'eau : distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, assainissement non collectif, GEMAPI...
- Numérique : communications électroniques à haut et très haut débit, mutualisation informatique et e-administration,
- Et Déchets : gestion et valorisation des déchets (énergie, matière...).

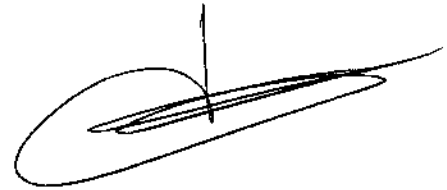
Le SIVERT a adhéré en 2024 à la FNCCR pour la compétence « déchets » et bénéficier de la présence de la FNCCR dans de nombreux organismes techniques nationaux à caractère décisionnel ou consultatif. Cette association possède une expertise législative, juridique et techno-économique pertinente susceptible de nous éclairer au moment du renouvellement de la DSP. Le montant de l'adhésion pour 2025 s'élevait à 5 360 €.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- Article premier : D'adhérer à l'association « FNCCR »,
- Article second : De désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- Article troisième : De payer la cotisation correspondante pour 2026 prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 article 6281 du Budget Primitif 2026.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00484-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.11**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00485-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## Adhésion à E-Collectivités 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### Considérant,

Monsieur le Président propose et rapporte,

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1er janvier 2014.

Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Compte tenu de l'intérêt pour le SIVERT d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, il est proposé de renouveler l'adhésion en 2026. Pour rappel, le montant pour 2025 s'élevait à 2415,55 €.

**En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique :** de renouveler l'adhésion à « E-collectivités », et de désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter le SIVERT au sein des diverses instances de ce syndicat mixte, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion. La cotisation correspondante pour 2026 sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6281.



**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49400

049-284902257-20260213-DE-26-00485-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.12**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00486-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## Adhésion à l'Association TEO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### Considérant,

Monsieur le Président propose et rapporte,

L'association TEO est l'observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique. TEO a pour objet de doter les Pays de la Loire d'un dispositif d'observation et de suivi des actions menées dans la région en matière de maîtrise de l'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique et d'autre part en matière de prévention et de gestion des déchets et d'économie circulaire au travers de données et d'indicateurs. Elle fournit de nombreuses informations et organise plusieurs temps d'analyses et de réflexions. Le montant de l'adhésion pour 2025 s'élevait à 300 €.


**En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique : De renouveler l'adhésion à l'association « TEO », de désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.**

**La cotisation correspondante pour 2026 sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6281.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49400

Copie de réexpédition en préfecture  
049254902257-90260213-DE\_26\_00486-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.13**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00487-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## **Assistance Financière dans le cadre du renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public de l'UVE Salamandre – Année 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°22-37 du 22 juin 2022 et n°23-15 du 07 juillet 2023;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Monsieur le Président propose et rapporte,

Par délibération 22-37 du 22 juin 2022 et 23-15 du 07 juillet 2023, le comité syndical a décidé d'effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour passer un marché de services à procédure adaptée afin de s'assurer les services d'un assistant financier durant la phase d'appel d'offre, de négociation et de mise au point du contrat.

La mise en œuvre de ce contrat nécessite une nouvelle assistance financière dans la phase stratégique de début de concession, marquée par la nécessité, pour le SIVERT de l'Anjou, de disposer d'outils solides de pilotage et de contrôle énergétique, économique et financier.

Il est également indispensable d'assurer la sécurisation des équilibres économiques du contrat, ainsi que la structuration d'une gouvernance financière adaptée, en particulier dans le cadre du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) en lien avec les pôles bancaires.

Dans ce contexte, un devis a été demandé auprès du Resah, pour une mission d'assistance du SIVERT dans le suivi et l'exploitation du nouveau contrat de construction et d'exploitation de l'UVE Salamandre. Cette mission inclue l'analyse financière annuelle de la société dédiée, l'accompagnement lors de la passation éventuelle d'avenants, ainsi que le suivi des mécanismes de financement et de préfinancement des investissements concessifs, en cohérence avec les hypothèses économiques et les objectifs de production et de valorisation énergétique lors de l'année 2026.

Plus largement, la prestation a pour objet de fournir au SIVERT une expertise indépendante et continue sur l'ensemble des dimensions financières, économiques, fiscales, comptables, et budgétaires liées à l'exécution du contrat.

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00487-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

Le Resah est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est de soutenir la mutualisation et la professionnalisation des achats publics. En sa qualité d'acheteur public, le SIVERT a accès à l'offre du Resah liée à la performance énergétique et référencée comme suit : AC n°2025-R021, dont FINANCE CONSULT est titulaire.

Cette offre de service est accessible en Centrale Achat Grossiste et ne nécessite pas d'adhésion au Resah. L'utilisation de cette centrale d'achat permet de respecter les obligations de publicité et mise en concurrence selon l'article L.2113-4 du code de la Commande Publique

- Le SIVERT étant un syndicat intercommunal agissant dans le domaine sanitaire (hygiène et santé publique au titre de la gestion des déchets) est considéré comme bénéficiaire et remplit les conditions requises pour passer par ce marché.
- Ce marché a été passé dans les règles de la commande publique. En effet il a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert à sa publication et ainsi dispense le SIVERT de l'Anjou de passer par les obligations de mise en concurrence.

Pour les acheteurs soumis au code de la commande publique, le devis, conditions générales auxquelles il est soumis, ainsi que les bons de commandes de l'établissement, constituent ensemble un marché public de services d'achat centralisé au sens de l'article 70 du considérant de la directive 2014/24.

- Le devis prévoit 41 jours d'accompagnement pour un total de 46 709,25 € HT soit 56 051,10 € TTC

**En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article premier :** D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis Ref NEGV 46101 d'un montant de 46 709,25 € HT, dans le cadre de l'offre de Resah, pour l'Assistance Financière dans le cadre du renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public de l'UVE Salamandre pour l'année 2026

**Article second :** Qu'en sa qualité d'acheteur public, le SIVERT a accès à l'offre du Resah référencée comme suit : AC n°2025-R021 dont FINANCE CONSULT est titulaire, et d'inscrire les montants des dépenses sur le chapitre 011 article 62268

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49400 NOYANT VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00487-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026**

**- Comité Syndical - Délibération n° 26.14**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00488-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## **Délibération de principe sur l'optimisation du traitement de fumées et l'adoption des bas BREF**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n° 25.44 du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Monsieur le Président propose et rapporte,

Dans son offre finale et le contrat signé le 18 décembre dernier (Délibération n°25.44 du 1<sup>er</sup> décembre 2025), PAPREC énergie s'engage sur des niveaux de traitement de fumées performants. Les garanties environnementales les plus performantes des quatre offres reçues, telles que définies ci-dessous :

Paramètres	Unités	Plage de VLE - BREF incinération Unité nouvelles	VLE (première ligne) en période NOC	VLE (seconde ligne) en période NOC
Poussières, moyenne journalière	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	2-5	3	3
COT - COV, moyenne journalière	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	3-10	3	3
HCl, moyenne journalière	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	2-6	2	2
SOx, moyenne journalière	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	5-30	5	5
HF, moyenne journalière	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	<1	0,5	0,5
NOx, moyenne journalière	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	50-120	50	40
NH <sub>3</sub> , moyenne journalière	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	2-10	5	4
Hg, moyenne journalière	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	5-20	16	16
Dioxines	(ngTEQ/Nm <sup>3</sup> , 11%)	0.01-0.08	0,04	0,04
CO	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	10-50	20	20
Cd+Ti	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	0.005-0.02	0,02	0,02
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	(mg/Nm <sup>3</sup> , 11%)	0.01-0.3	0,3	0,3

Toutefois comme demandé dans le contrat, notamment dans son Article 25 et annexe 12, Paprec Energies a fourni une note dans lequel l'impact du passage au seuil bas du BREF a été évalué tant en CAPEX qu'en OPEX.

L'anticipation de l'évolution de la réglementation a toujours été une priorité du SIVERT, en particulier pour des raisons financières (optimisation des investissements au moment de la construction...) et environnementales.

Aussi dans le cadre des études nécessaires à l'avancement du projet (APS et APD), le sujet de l'anticipation de la mise en œuvre des seuils bas du BREF doit être étudié plus précisément par les services de PAPREC, tant sur le plan de leur faisabilité que de leurs incidences financières.

**En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique : d'adopter le principe d'une anticipation au seuil bas du BREF sous réserve que l'impact financier soit contenu, et absorbé par les subventions d'investissement en phase travaux à un prix constant défini dans le BP 2026 à 85€/T avec TGAP, et sans impact sur le coût en phase d'exploitation (1<sup>er</sup> mars 2030). La décision définitive sera prise par le futur comité syndical d'ici l'automne 2026, en fonction des conclusions des services du SIVERT et des hypothèses de PAPREC Energies. Dans cette perspective, le comité syndical demande au Service du SIVERT de travailler à l'hypothèse d'un passage au seuil bas du BREF dès la phase travaux .**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00488-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 13 Février 2026  
- Comité Syndical - Délibération n° 26.15**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 13 février 2026, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 Janvier 2026. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire ».

***Etaient excusés :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,  
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,  
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**  
**Nombre de membres présents : 18**  
**Nombre de suffrages exprimés : 19**  
**Votes POUR : 19**  
**Votes CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20260213-DE\_26\_00489-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026

## *Informations et Questions diverses*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

**Considérant,**

**Monsieur le Président,  
Informe et rapporte,**

Afin de tenir informés les membres du Comité syndical, de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, le Président donne information sur les décisions prises et apporte des informations sur les sujets suivants :

- **Point sur la période de tuilage entre Saved et Paprec** : (Cf annexe 4)
  - Renouvellement des Contrats du personnel
  - Planning de la construction et point sur les procédures
  - Réunions diverses
- **Autres** : Prochain comité syndical d'après les élections (sous réserve de confirmation) :
  - **Jeudi 11 juin** 10h-12h
  - **Vendredi 26 juin** : 10h – 12h

**Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49400

Accusé de réception en préfecture  
00489-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2026  
Date de réception préfecture : 17/02/2026